



Conseil économique et social

Distr. générale
26 juin 2023
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation
et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les
statistiques, l'économie et la gestion forestières

Quarante-quatrième session

Genève, 31 mai-2 juin 2023

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Adoption du rapport

Rapport du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières sur les travaux de sa quarante-quatrième session

I. Introduction

1. Le Groupe de travail conjoint sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (ci-après « le Groupe de travail conjoint ») a tenu sa quarante-quatrième session du 31 mai au 2 juin 2023. Les documents de la session et les exposés dont le contenu et les conclusions ne figurent pas dans le présent rapport sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Forests/events/374851>.

2. La session a été ouverte par Magdalena Wolicka-Posiadala (Pologne), Présidente du Groupe de travail conjoint.

3. Paola Deda, Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE, a souhaité la bienvenue, au nom de la CEE et de la FAO, aux représentants venus participer à la session dans les bâtiments historiques rénovés du Palais des Nations, à Genève. Elle a appelé l'attention sur les tâches qui attendaient le Groupe de travail conjoint, en précisant notamment les orientations pour les prochaines années, décidées en fonction des importantes avancées réalisées par le passé. Elle a également appelé l'attention sur les travaux qu'il était prévu de mener pour améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de données, ainsi que sur le rôle crucial joué par le Groupe de travail conjoint dans la définition du processus d'examen du Programme de travail intégré. Elle a remercié les États membres de leur remarquable coopération.

II. Participation

4. Ont participé à la session des délégations des États membres suivants : Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchéquie et Türkiye.



5. Des représentants de l'organisme des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
6. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session : Central Union of Agricultural Producers and Forest Owners (MTK) et Organisation européenne des scieries.
7. Des représentants des établissements d'enseignement supérieur ci-après étaient présents : Institut Thünen et Université suédoise des sciences agricoles (SLU).

III. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Groupe de travail conjoint a adopté l'ordre du jour.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session

A. Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires

9. La Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement de la CEE a appelé l'attention sur les nombreux événements organisés depuis la dernière session du Groupe de travail conjoint, notamment la session fructueuse du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE (novembre 2022), le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (mars 2023) et la manifestation parallèle intitulée « The city of the future is a green city: why we need trees in our cities for the SDGs » (Ville verte, ville du futur : pourquoi nous avons besoin d'arbres dans nos villes pour atteindre les objectifs de développement durable), ainsi que la campagne « Forests as Pharmacy » (Les forêts, des armoires à pharmacie), qui avait été organisée sur les médias sociaux à l'occasion de la Journée internationale des forêts (21 mars 2023) pour mettre en avant les terres forestières et leur rôle précieux en tant que source de médicaments à base de plantes. Elle a également mentionné la création, par cinq secrétariats, de l'alliance européenne des forêts, structure informelle inaugurée l'année précédente à la session du Groupe de travail conjoint et approuvée par le Comité des forêts et de l'industrie forestière en novembre 2022.

10. La Directrice est revenue sur la soixante-dixième session de la CEE (avril 2023) et a noté que les représentants s'étaient dits satisfaits des travaux accomplis depuis la session de 2021, dont le thème était la promotion d'une économie circulaire. Elle a attiré l'attention sur la décision C (70), adoptée lors de la session de 2023 et intitulée « Promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles », selon laquelle il fallait : redoubler d'efforts pour accroître l'influence des instruments pertinents de la CEE ; appliquer à plus large échelle les approches existantes ; proposer des solutions efficaces et mesurables pour promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans cette même décision, la CEE invitait les organes subsidiaires concernés, le secrétariat et les États membres à poursuivre leurs efforts et à étudier les possibilités de création de synergies entre les travaux relatifs à l'économie circulaire et les initiatives destinées à mettre les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE.

11. Dans le cadre du thème de la session de 2023, à savoir « Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE », les mesures ci-après, qui présentaient un intérêt pour les travaux du Groupe de travail conjoint et du Comité des forêts et de l'industrie forestière, avaient été décidées (décision B (70)) : intensifier les travaux que la Commission menait pour mettre les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE, dans le cadre de son mandat actuel, selon qu'il conviendrait et sous réserve de la disponibilité de ressources ; prier les Comités sectoriels et les organes concernés d'accroître l'influence des instruments pertinents de la CEE en vue de la réalisation des transformations numérique et verte, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en matière

de gouvernance et de bonnes pratiques ; inviter les organes subsidiaires à appliquer à plus large échelle les approches existantes, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances ; inviter également lesdits organes subsidiaires à envisager de proposer, dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs et en réfléchissant aux possibilités de collaboration entre sous-programmes, des solutions efficaces et mesurables visant à promouvoir les transformations numérique et verte, et à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; prier le secrétariat de promouvoir plus activement les partenariats relatifs aux transformations numérique et verte, y compris avec les autres organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des acteurs du monde universitaire et des acteurs du secteur privé, de manière à dégager d'éventuelles synergies susceptibles d'élargir l'utilisation des instruments pertinents de la CEE ; prier également le secrétariat de développer de nouvelles capacités, sous réserve de la disponibilité de ressources, pour aider les pays de la région de la CEE à opérer les transformations numérique et verte ; prier en outre le secrétariat de présenter, pour examen à la session suivante de la CEE, un rapport d'activité sur les efforts faits pour donner suite à la décision.

12. À cet égard, la Directrice a souligné qu'il importait d'appliquer la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, qui orientait les travaux du secrétariat de la CEE relatifs à l'automatisation du traitement des données en vue de la simplification des processus de collecte, de soumission, de traitement et de publication des données des États membres. Elle a également attiré l'attention sur l'élargissement de la plateforme INForest, principal outil de la stratégie que suivait le secrétariat pour exécuter les activités inscrites au budget ordinaire dans le domaine des données. Elle a invité les États membres à fournir à la CEE des conseils sur les orientations possibles des travaux et à contribuer à la mobilisation des fonds nécessaires pour couvrir, sur le long terme, les coûts de développement et de maintenance de la plateforme.

B. Faits récents dans d'autres organisations

13. Le représentant de la FAO a indiqué que des évolutions et des réunions importantes avaient eu lieu depuis la dernière session du Groupe de travail conjoint. Il a présenté les principaux résultats de la vingt-sixième session du Comité des forêts de la FAO (COFO), qui s'était déroulée à Rome (Italie) du 3 au 7 octobre 2022. Durant cette présentation, il a évoqué : les principales conclusions de la Situation des forêts du monde (2022), les résultats du quinzième Congrès forestier mondial (notamment l'Appel ministériel pour le bois durable), les multiples liens existant entre le secteur de l'agriculture et celui de la foresterie, les améliorations continues du processus d'Évaluation des ressources forestières mondiales, le rôle des Commissions régionales des forêts dans l'élaboration des politiques, et l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

14. Le représentant de la FAO a brièvement fait le point sur l'élaboration du Cadre 2024-2031 de la FAO pour les forêts, qui avait commencé au début de l'année 2023. Ce cadre devrait être approuvé en 2024 après plusieurs examens, notamment celui de la Commission européenne des forêts en novembre 2023, à la session commune de la Commission européenne des forêts et du Comité des forêts et de l'industrie forestière.

15. Le Groupe de travail conjoint a pris note des informations qui lui ont été communiquées par les secrétariats de la CEE et de la FAO. Les délégations ont félicité le secrétariat pour ses travaux, en soulignant que ceux-ci contribuaient utilement à la promotion d'une gestion durable des forêts, ainsi qu'à des objectifs mondiaux tels que les objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts du Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030) et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. La manifestation organisée par le secrétariat à la session de mai 2022 du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) a particulièrement été mise en avant, car elle illustrait les nombreuses synergies qui existaient entre les niveaux local, national, régional et mondial.

V. Règlement intérieur du Groupe de travail conjoint

16. Le Groupe de travail conjoint a accepté de ne pas adopter de règlement intérieur qui lui serait propre et d'être régi par celui de son organe de tutelle, le Comité des forêts et de l'industrie forestière.

VI. Thématiques

A. Dommages causés aux forêts

17. Le secrétariat et un expert du centre polonais de recherche sur les forêts et les ressources naturelles ont informé les représentants des progrès accomplis dans le cadre du projet portant sur le renforcement des capacités des États membres de la CEE en matière d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE. Les intervenants ont mis en avant les principaux résultats figurant dans le projet de publication, qui renfermait des renseignements sur : i) les fondements conceptuels des travaux ; ii) la remontée d'informations concernant les dommages causés aux forêts dans la région ; iii) la portée et les méthodes d'établissement des rapports nationaux sur les dommages causés aux forêts ; iv) des outils novateurs visant à améliorer l'analyse et l'interprétation des données. Le secrétariat a résumé les principales conclusions provisoires et décrit les prochaines étapes éventuelles qui permettraient d'affiner la collecte, au niveau international, de données sur les dommages causés aux forêts. Il a salué l'aide fournie par l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, les États-Unis et la Finlande, ainsi que par des experts internationaux et nationaux, qui s'était révélée essentielle à l'exécution du projet.

18. Les représentants ont souligné l'importance de la question et ont attiré l'attention sur la hausse des dommages causés aux forêts, ainsi que sur les incidences pour le secteur du bois et les services liés aux écosystèmes forestiers. Ils ont insisté sur le fait que les connaissances concernant les dommages causés aux forêts étaient d'une importance fondamentale pour la gestion et la protection des forêts. Ils ont noté que, au-delà du contexte environnemental et économique, les dommages causés aux forêts étaient un sujet essentiel sur le plan sociétal, et que ce constat devait être pris en considération lors de l'affinement des systèmes de communication de données. Ils ont également souligné l'importance d'une gestion active des forêts dans ce contexte.

19. Des représentants ont noté que d'autres organisations travaillaient également sur les dommages causés aux forêts et qu'il était important de coopérer avec elles. Ils ont également engagé l'Équipe CEE/FAO de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts à se rapprocher de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie pour la poursuite des travaux à ce sujet.

20. Le Groupe de travail conjoint a pris note des informations qui lui ont été communiquées et s'est félicité du travail accompli et des résultats du projet. Il a invité le secrétariat et l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts à proposer une solution permettant d'affiner la collecte des données concernant les dommages causés aux forêts et à élaborer une note d'orientation sur les dommages et perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE.

B. Bois-énergie

21. Le secrétariat a rendu compte de ses travaux sur le bois-énergie et a insisté sur la coopération fructueuse avec des organisations internationales et des groupes d'experts sur l'énergie, l'énergie renouvelable et la biomasse solide. Il a donné un aperçu des étapes de la procédure à suivre pour commencer à collecter des données relatives au bois-énergie pour l'année de référence 2021 dans le cadre de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie. Il a remercié le Canada de son aide financière, qui avait permis d'organiser plusieurs webinaires de formation pour renforcer les capacités des pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, et d'obtenir des données de qualité sur les sources et les utilisateurs de bois-énergie.

Il a donné un aperçu des activités prévues concernant l'analyse des données sur le bois-énergie pour l'année 2021.

22. Un expert de l'Institut Thünen (Allemagne) a présenté les résultats préliminaires de l'Enquête conjointe CEE/FAO sur le bois-énergie pour l'année de référence 2021 et a souligné que le taux de réponse était inférieur à celui des précédentes éditions de l'enquête, mais que les ensembles de données transmis étaient plus complets. Il convenait notamment de noter que la disponibilité de données sur le bois-énergie en provenance des industries de transformation du bois semblait s'être nettement améliorée et que la quantité d'informations relatives à la récupération du bois postconsommation avait légèrement augmenté. Il ressortait des données collectées jusque-là via l'Enquête conjointe sur le bois-énergie pour l'année de référence que les pays ayant répondu avaient consommé au total 370 millions de m³ de ressources en bois destinées à la production d'énergie. L'expert a souligné que les secteurs les plus gourmands en bois-énergie étaient le secteur résidentiel (42 %), le secteur industriel (27 %) et le secteur de la production d'électricité et de chaleur (26 %). Il était possible d'analyser l'évolution des tendances au fil des années, car 12 pays (à savoir l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, la Finlande, la France, la Norvège, les Pays-Bas, la Serbie, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et la Tchéquie) avaient systématiquement communiqué des données au cours des cinq dernières éditions de l'Enquête, qui avaient couvert dix années au total. Le secrétariat a informé les États membres qu'il était toujours possible de soumettre des données dans le cadre de l'Enquête pour l'année 2021.

C. **Projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine**

23. Le secrétariat a présenté le projet de plan d'action régional concernant la foresterie urbaine (un plan élaboré dans le cadre d'un projet d'application volontaire), en soulignant les principaux avantages, aux niveaux local et national, de la couverture forestière et arboricole en milieu urbain, et l'importance d'une politique nationale favorisant une approche systémique de la gestion durable et de l'expansion des forêts urbaines et périurbaines au niveau national. Une telle approche systémique était nécessaire pour que le plan d'action en question devienne une solution fondée sur la nature, au service du développement durable, de la biodiversité, de l'action climatique, de la réduction des risques de catastrophe et d'autres objectifs locaux, nationaux et mondiaux.

24. Le Groupe de travail conjoint a pris note des informations fournies, a soutenu le projet de plan d'action concernant la foresterie urbaine et s'est dit favorable à ce qu'il soit présenté à la session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de 2023 en vue de son adoption. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien au plan et ont fait part de commentaires techniques qui seraient ajoutés à un document d'après session disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/Forests/events/374851>. De nouvelles consultations seraient organisées, si nécessaire, avant la session de 2023 du Comité.

D. **Informatisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des données sur les forêts**

25. Le secrétariat a présenté aux représentants sa stratégie d'exploitation des données et les travaux s'y rapportant, y compris les axes d'amélioration. Cette stratégie prévoyait de moderniser l'approche de la collecte de données grâce à l'élaboration d'une plateforme de données centralisée et conçue sur mesure, qui permettrait d'automatiser en partie l'échange des données au moyen d'une interface de programmation d'applications (API) standard. Le secrétariat a dit qu'il concentrerait initialement ses efforts sur l'élaboration d'une plateforme permettant le traitement et le stockage des données issues du questionnaire commun sur le secteur forestier, ainsi que l'automatisation des échanges de données avec les États membres au moyen d'une API. Il a précisé que des fonds supplémentaires étaient nécessaires à l'élaboration et à la maintenance de cette plateforme et de l'API, en vue de la prise en charge des données du questionnaire et d'autres ensembles de données gérés par le secrétariat. Il a insisté sur le fait qu'une solution de communication des données basée sur Excel continuerait d'être proposée, en précisant que l'utilisation d'approches plus automatisées demeurerait facultative.

26. Après l'exposé du secrétariat, les représentants de l'Allemagne, de la Finlande, de la Pologne, de la Suisse et de la Tchéquie ont fait part de l'expérience de leurs pays respectifs.

27. L'Allemagne a présenté la procédure nationale de collecte et de validation des données sur le suivi des ressources en bois, notamment les liens avec l'établissement des rapports sur le secteur forestier. Le représentant de l'Allemagne a attiré l'attention sur les pratiques existantes et a souligné la possibilité d'automatiser davantage le processus à l'avenir, notamment au moyen d'un partage de données fondé sur des API.

28. La Pologne a présenté des informations concernant ses procédures de collecte, de gestion et de diffusion de données sur la gestion des forêts, en expliquant comment la banque de données nationale sur les forêts avait aidé à normaliser les données à ce sujet. Le représentant de la Pologne a également précisé que les données étaient recueillies et vérifiées une fois par an. Il a attiré l'attention sur les fonctionnalités du portail Internet de partage des données et de l'application mobile associée, précisant que ces deux outils pouvaient traiter des données de localisation granulaires.

29. La Suisse a présenté son portail de données ouvertes, ainsi que sa solution de collecte, de gestion et de diffusion entièrement automatisées des données. Le représentant de la Suisse a attiré l'attention sur les fonctionnalités de la plateforme, notamment sur les tableaux et graphiques qui pouvaient être créés à partir de données très récentes. Il a souligné que l'élément crucial de cette approche était un modèle de données harmonisé, également nécessaire au niveau international, notamment aux fins de l'éventuelle automatisation de la collecte et de la diffusion des données du questionnaire commun sur le secteur forestier. Il a noté que, une fois en place, les systèmes automatisés permettaient de davantage se concentrer sur la qualité des données et de répondre à la demande croissante de données plus actualisées.

30. La Tchéquie a exposé les diverses solutions utilisées aux fins de la collecte et de la publication de données sur le secteur forestier (fichiers PDF, applications Web, outils de collecte de données dans le cadre du questionnaire commun sur le secteur forestier, etc.). Le représentant de la Tchéquie a attiré l'attention sur l'outil de visualisation des données « Facts on Forests » et sur son utilisation et ses caractéristiques au niveau national, en notant qu'il avait été sélectionné car il permettait de publier sous une forme conviviale toutes les données relatives aux forêts sur une seule et même plateforme simple d'utilisation.

31. La Finlande (Central Union of Agricultural Producers and Forest Owners (MTK)) a expliqué comment le MTK utilisait des interfaces de programmation d'applications pour des analyses de marché, en soulignant l'importance de ces API, qui permettaient des gains d'efficacité par rapport aux processus de collecte et d'analyse fondés sur Excel. Le représentant de la Finlande a résumé l'approche que le MTK avait adoptée pour développer des API, en soulignant que ce travail avait réclamé la double expertise de spécialistes du secteur forestier et du développement logiciel. Il a également attiré l'attention sur le manque de systèmes fondés sur des API permettant de transmettre des informations relatives au marché international du bois en Europe et ailleurs.

32. Durant les échanges, qui ont été modérés par les intervenants, le Groupe de travail conjoint a attiré l'attention sur les points suivants :

a) Les données proviennent de nombreuses sources et de multiples niveaux administratifs. Leur collecte et leur stockage ne sont ni systématiques ni efficaces en raison de l'hétérogénéité des ensembles de données. Il peut y avoir des problèmes de confidentialité, en particulier au niveau de la ventilation ;

b) Les pays pourraient automatiser les échanges de données dans les années à venir, et l'automatisation accrue des échanges au niveau national suscite un intérêt. Il convient de résoudre les problèmes qui se posent en matière de coordination et de normalisation ;

c) Il est possible de cesser progressivement d'utiliser des fichiers Excel pour communiquer les informations demandées dans le questionnaire commun sur le secteur forestier, mais cela prendra du temps. Il faudrait toutefois conserver la possibilité d'importer et d'exporter des données à partir d'Excel, en créant une passerelle vers les fonctions automatisées, étant donné que cela peut s'avérer utile pour des analyses de données ponctuelles ;

d) Une plateforme en ligne devrait idéalement prévoir certaines fonctionnalités particulières, notamment un tableau de bord convivial permettant des vérifications au moyen d'éléments automatisés, tels que des coefficients de conversion. Les fonctionnalités d'Excel devraient être conservées ;

e) Il est essentiel, pour garantir une approche intégrée, que la normalisation soit fondée sur des définitions, une terminologie et des protocoles communs, préalablement convenus. Une feuille de route est nécessaire, et il faudrait notamment faire appel à des experts au niveau national dans le cadre du développement des procédures d'échange automatisées. Un système équitable pour tous devrait prévoir la possibilité d'utiliser Excel pour communiquer les données.

33. Le Groupe de travail conjoint a demandé au secrétariat de résumer, sous la forme d'un document d'après session, les notes des discussions de groupe relatives à la transformation numérique.

34. Le Groupe de travail conjoint a fait part de ses observations concernant la stratégie d'exploitation des données du secrétariat et les travaux s'y rapportant, et les États membres ont noté qu'il leur était demandé d'envisager de fournir les ressources financières ou en nature requises.

35. Le Groupe de travail conjoint est convenu de demander aux chefs de délégation de désigner un point focal national que le secrétariat pourrait consulter durant la phase d'exécution de sa stratégie d'exploitation des données et des travaux s'y rapportant.

VII. Orientations concernant les domaines d'activité

36. Le secrétariat et un représentant de chacune des Équipes de spécialistes ont présenté les travaux réalisés dans chacun des quatre domaines d'activité depuis la session du Groupe de travail conjoint de 2022.

A. Domaine d'activité 1 : Données, suivi, établissement de rapports et évaluation

1. Ressources forestières

37. Le secrétariat a fourni aux représentants des informations sur le cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et les progrès réalisés en ce qui concerne l'édition 2025 de la campagne paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe de collecte de données sur les forêts et la gestion durable des forêts. Il a attiré l'attention sur la nouvelle interface numérique destinée à être utilisée pour la soumission des données nationales et a présenté les prochaines étapes des préparatifs. Les travaux avaient été réalisés dans les délais prévus, avec l'aide des Gouvernements suédois et suisse. Toutefois, leur poursuite serait subordonnée à l'obtention de fonds supplémentaires.

38. Le secrétariat a également fourni aux représentants des informations concernant les rapports sur la propriété forestière dans la région de la CEE. Ces rapports étant établis tous les dix ans, il faudrait entamer des travaux préparatoires en vue d'un troisième cycle en 2025.

39. Le responsable de l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts a donné un aperçu des activités menées par l'Équipe au cours de la période considérée. Il a insisté sur la participation de l'Équipe à des manifestations et à des réunions, ainsi qu'à des projets, en particulier au projet d'évaluation des dommages et des perturbations causés aux forêts dans la région de la CEE, et a informé les représentants des résultats que l'Équipe prévoyait d'obtenir au cours de l'année à venir.

40. Les représentants ont salué les progrès accomplis et les résultats obtenus, soulignant qu'il importait de coordonner l'établissement des rapports, en particulier pour réduire la charge liée à cette tâche au niveau national et améliorer la cohérence des données communiquées. L'interface récemment développée était perçue comme une avancée majeure en ce qu'elle contribuait à faciliter l'établissement des rapports et jetait des bases solides en

vue d'une amélioration de la gestion et de la diffusion des données historiques ou récemment recueillies.

41. Les représentants ont souligné que, étant donné l'ampleur du champ d'application de la campagne paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe, les pays pourraient avoir besoin de davantage de temps pour les travaux préparatoires. Ils ont également souligné l'importance et l'actualité de sujets tels que la naturalité des forêts, la restauration des forêts et la biodiversité forestière, qui étaient traités dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et de la campagne paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe. Il fallait aussi tenir compte des travaux d'autres organisations et mécanismes.

42. Le secrétariat a noté que les dates d'échéance et les questions de financement seraient discutées entre les partenaires. Il a souligné la nature complexe de la campagne paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe, qui consistait uniquement à collecter des données, tandis que les autres activités (définition de la portée et du champ d'application, analyse et diffusion des données) étaient du ressort de Forest Europe.

43. Les représentants ont souligné qu'il était important que tous les partenaires de la campagne participent aux échanges de suivi, notamment à la session commune de la Commission européenne des forêts et du Comité des forêts et de l'industrie forestière qui se déroulerait en novembre 2023.

44. Le Groupe de travail conjoint :

a) A pris note des multiples bases de données et sites Web disponibles (plateforme de données liée à l'Évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, base de données paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe, plateforme de connaissances CEE/FAO INForest, base de données statistiques de la CEE, etc.) et a engagé les États membres à continuer de soutenir leur développement ;

b) A pris note des préparatifs du cycle 2025 de la campagne paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe et de l'Évaluation des ressources forestières mondiales ;

c) S'est félicité des nouveaux outils en ligne visant à faciliter la collecte des données mondiales et paneuropéennes relatives aux forêts, et a souligné qu'il importait d'obtenir des ressources extrabudgétaires en vue de bénéficier pleinement de ces outils dans le cadre de l'utilisation de la base de données paneuropéenne conjointe CEE/FAO/Forest Europe pour le cycle 2025 ;

d) S'est dit préoccupé par l'insuffisance des ressources disponibles et a souligné qu'il importait que des ressources du budget ordinaire soient affectées aux travaux à long terme que la Section conjointe consacrait aux données ;

e) A pris note des travaux de l'Équipe CEE/FAO de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts et des activités proposées pour cette équipe ;

f) A invité l'Équipe à entreprendre les préparatifs du prochain cycle de présentation de rapports sur la propriété forestière dans la région de la CEE ;

g) A formulé des recommandations en vue de la poursuite des travaux relevant de son mandat.

2. Statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie

45. Le secrétariat a présenté les résultats des travaux relatifs aux statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie pour la période considérée. Il a notamment présenté les modifications apportées au questionnaire commun sur le secteur forestier pour le cycle 2022, modifications décidées à la trente-sixième réunion du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du secteur forestier, mentionnant en particulier l'intégration de nouveaux codes de produits pour quatre produits en bois d'ingénierie : lamibois, bois lamellé-collé, bois lamellé-croisé et poutrelle composée.

46. Le secrétariat a informé les représentants qu'il prévoyait d'envoyer le questionnaire sur les prévisions relatives au bois d'ici au 31 août 2023 et que la date de réponse limite était le 2 octobre 2023.

47. Le responsable de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie a donné un aperçu des activités menées par l'Équipe au cours de la période considérée. Il a invité le Groupe de travail conjoint et l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts à prendre note des résultats du questionnaire sur l'extraction du bois et des travaux visant à améliorer et à diffuser les statistiques sur le bois-énergie, de manière à assurer un traitement plus efficace des questions de politique générale. Il a fait observer qu'il y avait un intérêt croissant des États membres pour les statistiques relatives aux déchets de bois postconsommation, aux sous-produits du bois, aux maisons en bois et aux flux d'entrées-sorties sur le marché du bois.

48. Le coordinateur (Tchéquie) de l'équipe spéciale chargée des statistiques sur l'extraction, qui relève de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie, a fait un exposé technique sur les résultats du questionnaire sur l'extraction du bois.

49. Le responsable et le coordinateur de l'équipe spéciale chargée des statistiques sur le bois-énergie (États-Unis), qui relève de l'Équipe de spécialistes des statistiques sur les produits forestiers et le bois-énergie, ont présenté leurs travaux visant à mieux exploiter les informations issues de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie aux fins de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions. L'Équipe de spécialistes avait demandé à l'équipe spéciale chargée des statistiques sur le bois-énergie de faire une synthèse des résultats et des applications possibles de l'évaluation des statistiques sur le bois-énergie, pour que les États membres l'examinent et fassent part de leurs commentaires à ce sujet.

50. Les représentants ont approuvé les modalités de travail de l'équipe spéciale et ont engagé le secrétariat et l'Équipe de spécialistes à continuer d'harmoniser les codes du Système harmonisé avec le questionnaire commun sur le secteur forestier. Ils ont souligné que le bois autre que le tronc posait problème pour les statistiques sur l'extraction et ont noté les liens possibles entre les travaux de l'équipe spéciale chargée des statistiques sur l'extraction et ceux d'Eurostat en ce qui concerne les comptes de l'environnement. Alors que la date limite de réponse au questionnaire commun sur le secteur forestier fixée par la CEE (mois de mai) était cohérente avec celle des années passées, les représentants ont souligné les implications de l'avancement par Eurostat de la date limite de réponse à ce même questionnaire (juin au lieu de septembre). Le secrétariat a fait savoir que la date limite pour les déclarations nationales sur les marchés avait été fixée au 26 octobre 2023.

51. Le Groupe de travail conjoint :

a) S'est dit favorable à la proposition de l'équipe spéciale chargée des statistiques sur l'extraction et de l'équipe spéciale chargée des statistiques sur le bois-énergie d'élaborer un résumé des conclusions en vue de sa présentation à la session de 2023 du Comité des forêts et de l'industrie forestière en 2023 ou de sa propre session de 2024 ;

b) A confirmé que le cycle de collecte des données sur le bois-énergie serait de deux ans si cette périodicité convenait. Le prochain processus de collecte de données sur le bois-énergie commencerait à la fin de l'année 2024 et concernerait l'année de référence 2023 ;

c) S'est félicité de la disponibilité, sur le site de la CEE, de données détaillées sur le bois-énergie pour chaque pays ;

d) A pris note de la création de l'équipe spéciale chargée des statistiques sur le bois-énergie et a demandé au secrétariat de garantir la coopération et la communication entre les diverses équipes de spécialistes dans le cadre de travaux plus analytiques sur les implications de l'approvisionnement en bois-énergie et de la consommation de bois-énergie, notamment les liens avec la gestion des ressources forestières ;

e) A pris note des dates limites de réponse au questionnaire commun sur le secteur forestier et au questionnaire sur les prévisions relatives au bois, ainsi que des modifications apportées à la structure et à l'intitulé du questionnaire commun sur le secteur forestier.

3. Marchés des produits forestiers

52. Le secrétariat a fourni au Groupe de travail conjoint des informations concernant l'auto-évaluation réalisée en 2022 dans le cadre de l'établissement de la Revue annuelle du marché des produits forestiers, et a attiré l'attention sur ses recommandations et leurs potentielles implications pour les travaux futurs d'analyse du marché des produits forestiers. Il était notamment recommandé de se demander si les ressources que la CEE consacrait à la production de publications traduites et imprimées ne pouvaient pas être employées de manière plus rationnelle. Le nouveau format proposé devrait être plus inclusif et contribuer à mieux faire connaître les droits de l'homme et les questions de genre dans le secteur forestier.

53. Le responsable adjoint de l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables a présenté les travaux menés par l'Équipe au cours de l'année écoulée et a attiré l'attention sur certaines activités prévues pour l'année à venir. L'Équipe de spécialistes et ses membres étaient essentiels à l'établissement de la Revue annuelle du marché des produits forestiers et des débats sur les marchés du Comité des forêts et de l'industrie forestière. Le responsable adjoint de l'Équipe de spécialistes a fait savoir que les membres avaient formulé des orientations relatives au secteur forestier dans des publications sur l'économie circulaire, et a fait part de la disposition de l'Équipe à collaborer avec d'autres équipes et organes de la CEE.

54. Le secrétariat a présenté sa proposition de réforme de la Revue annuelle du marché des produits forestiers compte tenu de l'introduction de la procédure d'auto-évaluation. Il proposait notamment de publier plusieurs des chapitres de la revue sous la forme de rapports de données succincts tout au long de l'année. Ces rapports succincts pourraient présenter les tendances passées, actuelles et prévisionnelles, et être annoncés par voie de communiqués de presse ou sur les médias sociaux, afin d'en étendre la portée. Le secrétariat a invité les États membres à fournir des orientations sur les produits de base et les marchés retenus, et leur a demandé instamment d'envisager de lui fournir des ressources suffisantes pour qu'il puisse poursuivre ses travaux d'analyse des marchés des produits forestiers. Il a attiré l'attention sur ses travaux intersectoriels relatifs à la construction à faible émission de carbone.

55. Le Groupe de travail conjoint a confirmé que la Revue annuelle du marché des produits forestiers était l'un des principaux produits du Programme de travail et s'est dit favorable à la publication des évaluations de trois des produits de base sous la forme de rapports de données succincts. Il est convenu que les sciages de résineux, le bois-énergie et les pâtes et papiers seraient les trois sujets des rapports de données succincts qui seraient publiés à titre expérimental en 2023. Il a invité le secrétariat à communiquer des données sur le nombre de téléchargements des rapports de données succincts, de la Revue annuelle du marché et des déclarations nationales sur les marchés. Il a engagé les États membres à apporter leur aide au secrétariat aux fins de l'évaluation des marchés des produits forestiers.

B. Domaine d'activité 2 : Concertation et conseils sur les politiques à mener

1. Économie circulaire

56. Le secrétariat a informé le Groupe de travail conjoint des travaux consacrés, depuis la précédente session du Groupe, à la question du rôle des forêts dans une économie circulaire, évoquant les mandats actuels, les progrès réalisés et les activités prévues. Il a rappelé les résultats des travaux menés en groupe lors de la session du Groupe de travail conjoint de 2022 et a expliqué en quoi ces résultats avaient permis d'éclairer les activités en cours et prévues de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois. Les délégations ont félicité le secrétariat pour ses travaux.

57. Le Groupe de travail conjoint :

- a) A pris note des activités et des publications présentées ;
- b) A approuvé l'orientation des travaux en cours et prévus ;

c) A attiré l'attention sur l'importance de l'utilisation du bois dans une économie circulaire et sur la nature particulière du bois en tant que matière première dans le contexte de l'économie circulaire, évoquant le recyclage, le sous-cyclage et l'utilisation en cascade ;

d) A attiré l'attention sur le rôle de la gestion durable des forêts dans le processus de production du bois.

2. Forêts boréales

58. Le secrétariat a informé les représentants des travaux réalisés sur les forêts boréales depuis la précédente session du Groupe de travail conjoint, et a appelé l'attention sur l'élaboration de la note d'orientation intitulée « Forêts boréales et changements climatiques – des effets à l'adaptation » (disponible en anglais, en français et en russe), ainsi que sur les communiqués de presse et supports de communication s'y rapportant.

59. Le secrétariat a également informé le Groupe de travail conjoint des principales activités prévues pour l'exercice 2023/24, en particulier l'étude relative aux forêts boréales, financée au titre d'un projet. Il a présenté une version préliminaire de l'étude et a noté que l'un des objectifs consistait à mieux communiquer au sujet de l'importance des forêts boréales au-delà du secteur forestier et à informer le grand public.

60. Le Groupe de travail conjoint a pris note des activités et de la note d'orientation.

C. Domaine d'activité 3 : Communication et information

61. La Chef de la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois a présenté les travaux actuels de la Section conjointe en matière de communication et d'information, en mentionnant en particulier les campagnes sur les médias sociaux, le Forest Information Billboard, le UN Forest Podcast et le court-métrage « Why Trees? », ainsi que l'organisation de diverses manifestations. Elle a fourni au Groupe de travail des informations concernant l'Initiative pour des villes arborées et les activités de communication prévues pour 2024, en particulier sur les travaux liés aux changements urbains et climatiques.

62. L'Équipe de spécialistes de la communication dans le secteur forestier a soumis un rapport écrit, mais n'a pas présenté ses travaux durant la session.

63. Les délégations ont salué les travaux du secrétariat, qui s'était montré particulièrement efficace pour ce qui était d'inscrire les priorités de la région de la CEE en matière de forêts au programme de manifestations mondiales. Ces travaux avaient été rendus possibles en grande partie grâce à la contribution financière de la délégation suisse.

64. Le Groupe de travail conjoint est convenu d'étendre les activités du secrétariat dans les domaines de la communication et de l'information, en exploitant activement ses comptes sur les réseaux sociaux et en diffusant des informations via le Forest Information Billboard et d'autres plateformes.

65. Le Groupe de travail conjoint a demandé au secrétariat d'organiser une enquête pour que l'Équipe de spécialistes puisse repérer, avec l'aide des États membres, des possibilités d'élaboration de communications thématiques qui lui permettraient d'accroître sa portée médiatique et d'accéder à davantage de financements pérennes.

66. Le Groupe de travail conjoint a également demandé à l'Équipe de spécialistes de la communication dans le secteur forestier de promouvoir activement les travaux menés et les produits élaborés dans le cadre du Programme de travail intégré pour 2022-2025.

D. Domaine d'activité 4 : Renforcement des capacités

67. Le secrétariat a fourni au Groupe de travail conjoint des informations concernant les activités de renforcement des capacités menées depuis la précédente session, notamment 32 manifestations qui avaient réuni 1 361 participants. Parmi ces activités figuraient : la réalisation d'une étude sur l'établissement de rapports relatifs à la gestion durable des forêts dans le Caucase et en Asie centrale (mars 2023) ; l'établissement d'une étude sur la

production de matériel forestier de reproduction en vue de la restauration des paysages forestiers en République de Moldova ; la création de la plateforme de mise en commun des connaissances sur la restauration des paysages forestiers dans le Caucase et en Asie centrale, qui serait lancée prochainement ; l'exécution d'activités de renforcement des capacités relatives aux arbres et aux forêts dans les milieux urbains, notamment de l'Initiative pour des villes arborées ; la participation aux travaux du Réseau informel d'experts sur la foresterie urbaine durable et l'élaboration de la boîte à outils « Trees for Resilient Green Cities: Strategic Screening and Action Toolkit » (Des arbres pour des villes vertes et résilientes : boîte à outils pour une analyse et une action stratégiques) ; l'organisation de webinaires avec l'aide du Canada au sujet du questionnaire commun sur le secteur forestier et de l'Enquête conjointe sur le bois-énergie.

68. Le secrétariat a fourni au Groupe de travail conjoint des informations concernant les activités prévues pour l'exercice 2023/24 en matière de renforcement des capacités, notamment l'organisation d'un atelier régional sur les systèmes d'information sur les forêts en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, l'élaboration d'un guide sur les systèmes d'information sur les forêts et l'organisation d'ateliers concernant le renforcement des capacités dans les domaines suivants : i) la restauration des paysages forestiers en République de Moldova ; ii) le cycle 2025 de l'Évaluation des ressources forestières mondiales et de la campagne paneuropéenne conjointe ; iii) les chaînes de valeur circulaires pour les produits forestiers ; iv) les réunions du Réseau informel d'experts sur la foresterie urbaine durable.

69. Le Groupe de travail conjoint a pris note des travaux de renforcement des capacités, des besoins émergents, de la nécessité d'intensifier l'action du secrétariat en matière de renforcement des capacités et d'accéder à davantage de possibilités de financement, ainsi que de l'implication des États membres dans les travaux de renforcement des capacités.

VIII. Vue d'ensemble des travaux relatifs aux forêts et au secteur forestier menés par la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et projet de liste des activités prévues dans le cadre du Programme de travail intégré pour 2023

70. La CEE et la FAO, conformément à leur structure de gouvernance, ont présenté un récapitulatif des travaux sur les forêts qu'elles menaient dans la région.

71. La secrétaire du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE a décrit dans les grandes lignes les travaux du Comité et ses publications sur le logement durable, l'urbanisation et les villes intelligentes et durables. Le Groupe de travail conjoint a pris note des nombreuses synergies possibles avec ce Comité. L'intérêt croissant pour une meilleure urbanisation, qui favorise les infrastructures vertes et bleues et la construction à faible émission de carbone, pourrait ouvrir la voie à une intensification de la coopération et de l'échange d'informations.

72. Un membre du secrétariat de la Division de l'énergie durable de la CEE a décrit les synergies qui existaient entre, d'une part, les travaux du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et, d'autre part, le bois-énergie et les sujets liés aux forêts. Il a informé le Groupe de travail conjoint des diverses manifestations organisées par le Groupe d'experts, ainsi que des études menées par celui-ci, et a souligné que le Groupe s'était particulièrement attaché, ces derniers temps, à aider l'Ukraine à mieux utiliser l'énergie renouvelable. Le Groupe de travail conjoint a pris note des contributions régulières du Groupe d'experts aux rapports sur l'état des énergies renouvelables de REN21, et a indiqué que ces contributions pourraient ouvrir la voie à une coopération plus étroite.

73. Un membre du secrétariat de la Division de l'environnement de la CEE a présenté la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). Il a précisé que la Convention avait été ouverte à la signature des États Membres de l'ONU en dehors de la région de la CEE. Il a souligné que

le secrétariat de la Convention appliquait la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes à plusieurs cours d'eau transfrontières de la région de la CEE. Il avait été conclu que l'utilisation non durable du bois-énergie constituait un problème majeur aux niveaux socioéconomique et environnemental. Le secrétariat de la Convention se félicitait du renforcement de la coopération sur les questions liées aux forêts. Le Groupe de travail conjoint a été invité à participer et à contribuer à la réunion que l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes tiendrait les 7 et 8 décembre 2023 (<https://unece.org/info/events/event/374658>). Le membre du secrétariat a noté qu'il était envisageable d'organiser une manifestation consacrée à ces questions, par exemple à la gestion durable des forêts en tant que solution fondée sur la nature dans les bassins transfrontières.

74. Une représentante de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la CEE a fourni aux représentants des informations sur les faits nouveaux survenus dans le cadre de cette Convention, en mettant l'accent sur les effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts)). Elle a attiré l'attention sur la coopération avec des organismes du secteur forestier, la FAO et Forest Europe. En 2022, les membres du PIC-Forêts avaient participé à deux programmes de recherche de la Commission européenne, « Pathfinder » (<https://www.nibio.no/en/projects/pathfinder>) et « ForWards » (<https://forwards-project.eu>). Le Groupe de travail a pris note des travaux menés et des synergies possibles concernant l'évaluation des dommages causés aux forêts en lien avec la sécheresse et les facteurs de stress naturels. Les membres de la Section conjointe ont confirmé qu'ils coopéreraient avec le secrétariat de la Convention afin de déterminer comment rationaliser les informations sur l'origine des dommages causés aux forêts, sur les pressions exercées par ces dommages et sur leurs effets.

75. Un membre du secrétariat de la Division de l'environnement de la CEE a fourni des informations actualisées sur les dernières études de la performance environnementale (EPE). Dans sa présentation, il a rapidement exposé la structure du chapitre consacré à la foresterie et à l'environnement, et a souligné que les cibles 2.5, 6.6, 15.1, 15.2 et 15.4 des ODD étaient les plus pertinentes pour les forêts dans le contexte des EPE. En 2022, des EPE avaient été entreprises pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la République kirghize, et l'EPE de cette dernière comporterait un chapitre sur les forêts.

76. Un membre du secrétariat de la Division de statistique de la CEE a fait le point sur les activités de la Division liées à l'environnement. Dans sa présentation, il s'est concentré sur les statistiques relatives aux ODD, le Système de comptabilité environnementale et économique, la mesure de l'économie circulaire, les statistiques liées aux changements climatiques, celles liées aux catastrophes et les Directives pour l'application des indicateurs environnementaux de la CEE.

77. Un représentant du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Asie centrale et du Bureau du Représentant de la FAO en Türkiye a donné un aperçu du travail effectué par la FAO au niveau régional dans le secteur forestier (hors Programme de travail intégré). L'exposé portait tant sur les travaux normatifs que sur les projets opérationnels ainsi que sur les priorités et enjeux régionaux et sous-régionaux. Les délégations ont demandé à la FAO de mettre à la disposition de la Section conjointe des ressources suffisantes pour l'exécution du Programme de travail intégré.

78. Le Groupe de travail conjoint a pris note des activités relatives aux forêts et au bois menées dans le cadre des sous-programmes de la CEE en dehors du champ d'application du Programme de travail intégré et a salué la coordination des diverses Divisions de la CEE avec le Groupe de travail conjoint.

IX. Examen du Programme de travail intégré

79. La Directrice de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement a fourni des informations contextuelles aux fins de l'examen du Programme de travail intégré et a présenté trois options pour l'examen auquel il serait procédé en 2024, à savoir : i) un ou plusieurs atelier(s) hybride(s) organisé(s) par le secrétariat ; ii) une évaluation externe et un

projet de Programme de travail intégré établi par le secrétariat ; iii) une auto-évaluation et un examen par le secrétariat.

80. Les représentants ont indiqué qu'ils optaient pour un (ou deux) atelier(s) hybride(s) que le secrétariat organiserait pour les États membres et les parties prenantes. Le Groupe de travail conjoint a demandé au secrétariat d'annoncer cette préférence à la session commune que le Comité et la Commission tiendraient en 2023 et de fournir des informations supplémentaires sur les ateliers.

X. Élection du Bureau

81. Les participants à la session ont élu Michal Synek (Tchéquie) Président, et Magdalena Wolicka-Posiadała (Pologne) et Talha Sadiq (Canada) Vice-Présidents jusqu'à la fin de la quarante-cinquième session.

XI. Date et lieu de la prochaine session

82. Le Groupe de travail conjoint a décidé de tenir sa quarante-cinquième session du 5 au 7 juin 2024 à Genève, en présentiel.

XII. Questions diverses

83. Au moment de l'établissement du présent ordre du jour, aucune question n'était inscrite au titre de ce point.

XIII. Adoption du rapport

84. Le Groupe de travail conjoint a adopté le rapport de sa session et a demandé au secrétariat de le faire traduire et de le publier sur le site du secrétariat.
